

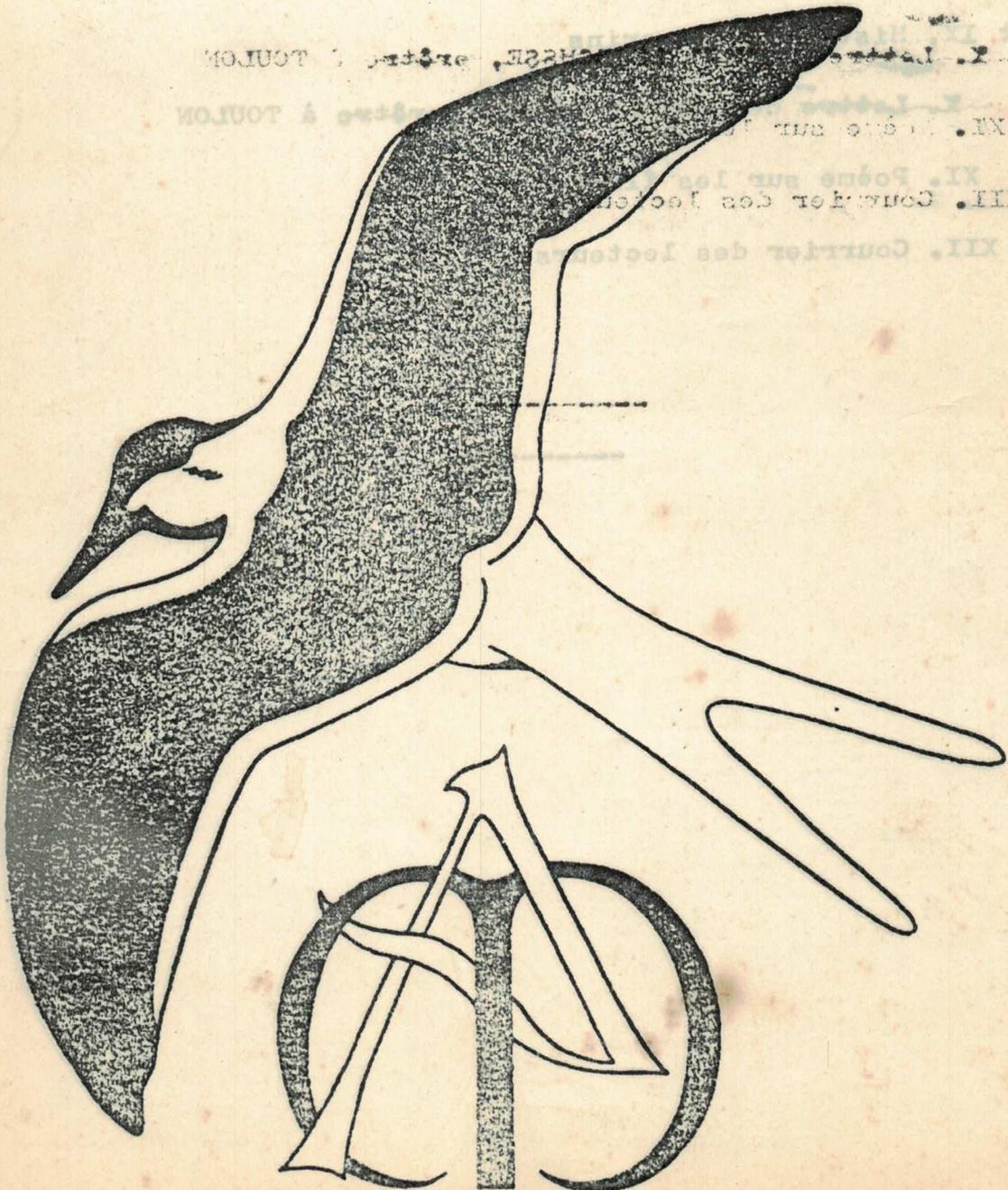
175057 Cefc

# AR SKREO

BULLETIN DE L'AMICALE MOLENAISE

N<sup>o</sup>

17



S O M M A I R E

---

I. Le mot de la Présidente

II et III. Bilan 1983 de la S.N.S.M.

IV.V et VI. Activités, échos et nouvelles

VII. Etat-Civil

VIII et IX. Histoires de marins

~~X. Lettre de N°31 LE BOUSSE, prêtre à TOULON~~

XI. Poème sur les îles

XII. Courrier des lecteurs.

---

SKREO N°17 MARS 84

- I -

Le mot de la présidente

Chers skreos,

Comme chaque année en cette période, nous venons vous adresser tous nos voeux. Que 1984 vous apporte à tous et chacun en particulier beaucoup de joies.

Nous remercions vivement les personnes qui nous ont envoyé des cartes de voeux, les distances ne comptent pas pour l'amitié.

Les manifestations amicales ou-financières que vous n'hésitez pas à nous procurer dans différentes circonstances nous font chaud au coeur, et nous aident énormément à poursuivre notre chemin.

Le souhait de l'Amicale pour 1984 est que dans chaque rassemblement de "skréos" règne l'amitié, la joie de se retrouver doit dominer et nous permettre d'oublier nos divergences d'opinion pour quelques heures.

Le buffet campagnard est fixé au 10 Mars, une occasion pour les "skréos" de se dérouiller.

Nous n'oublions pas les anciens. C'est avec un grand plaisir que nous les réunirons à Pâques autour d'une tasse de café. Allez les grand-mères, à vos répétitions!

Les dernières nouvelles de Molène ne sont pas très réjouissantes, la digue a cédé une fois de plus, cela n'étonne personne. Le "Fromveur" a talonné à Ouessant, d'où son immobilisation pour pas mal de temps. L'"Emez-Eussa" assure le service, bon bateau, mais malheureusement un peu lent.

Que tout ceci ne vous rende pas tristes, dans la vie tout finit par s'arranger, il suffit d'un peu de patience et de bonne volonté.

Il est de coutume de s'embrasser pour la bonne année, je le fais de bon coeur.

Marcelle.

Le canot de Molène est très sollicité cet hiver, mais la coque est fatiguée, et par gros temps il y a des risques. C'est pourquoi la station de Molène postule pour obtenir une vedette d'intervention tout temps et marchant 20 noeuds.

BILAN 1983 DE LA STATION DE SAUVETAGE DE MOLENE

Le bilan 1983 de la station de sauvetage de l'île Molène est le suivant :

Equipement :

- Le canot tout temps "JEAN-CHARCOT",
- Le zodiac Mark III "ENTRAIDE BRETONNE",
- Le sémaphore équipé d'un VHF, de matériel optique, d'un projecteur, de fusées et de la sirène d'alarme.

Le sémaphore est fonctionnel lors des sorties de sauvetage et en cas de recherches. Un membre de la SMSM assure son fonctionnement.

Le budget :

Le budget 1983 pour le fonctionnement de la station s'élève à 43.496,27 francs. Les dépenses comprennent : entretien de la station (abris), entretien du canot, combustible, huile, vivres, achat de matériel, indemnité de sorties, achat de matériel.

En recettes : les transports de malades, remorquages et dons totalisent une somme de 20.561,75 francs.

En 1983, le canot de sauvetage a effectué 20 sorties :

- 5 sorties de sauvetage, avec 8 personnes sauvées ou assistées et 3 navires secourus.
- 5 transports de malade de nuit ou par temps de brume.
- 4 sorties d'exercice (réparation et ravitaillement en gasoil).
- 1 sortie pour assurer la sécurité de la course à la godille de l'Amicale Molénaise.
- 1 remorquage.
- 1 sortie pour chercher un mécanicien pour dépannage de la centrale électrique de l'île.
- 1 sortie pour pilotage d'un yacht anglais perdu dans la brume.

Compte-rendu des deux dernières sorties :

Le 28 décembre 1983 le Cross-Corsen reçoit une demande d'assistance du yacht anglais "TA-JOE". Le yacht perdu dans la brume a son compas dérégulé. A 20 H 30 le "JEAN CHARCOT" prend la mer et fait route par visibilité nulle vers le lieu présumé où se trouve le "TA-JOE" dans le nord-est de la Valbelle. Des fusées sont lancées par le yacht, mais ne sont pas aperçues. Le Charcot remonte le Four et recherche aux protecteurs et au radar. Vers 21 H 27, Emile Masson, patron du canot, repère un faible écho au radar. En faisant route sur l'écho, il trouve le "TA-JOE" qui fait des appels au projecteur. Philippe Estienne monte à bord du yacht et suit le canot qui fait route sur le Conquet. Le convoi

arrive au port du Conquet à 0 H 25 où le "TA-JOE" est mis sur coffre. Retour à Molène à 1 H 30.

Equipage : patron : Emile Masson, sous-patron : Philippe Estienne, Mécanicien Louis Squiban, canotiers : Jules Squiban, Théo le Bousse, Jean-Yves Monot, Jean Masson.

Le 30 décembre 1983, à 19 H 24, le Cross-Corsen reçoit un appel de détresse de la vedette "SEIMI". 19 H 32, ordre est donné au canot de sauvetage "JEAN CHARCOT" de sortir. 19 H 45 le canot fait route.

Du sémaphore, Louis Lacaze, en collaboration avec Cross-Corsen, localise le lieu du sinistre : un demi-mille dans le sud de la bouée des Pourceaux. Communication du lieu du naufrage au "JEAN CHARCOT". La vedette des Douanes "AVEL-GWALARN" fait également route sur les lieux, mais ne peut approcher les roches.

20 H 03, le "JEAN CHARCOT" est sur les lieux à 30 mètres du "SEIMI" avec lequel il est en liaison radio. La vedette est venue s'engraver sur une roche à 15 noeuds. La mer baisse et il y a du ressac d'1 m 50. Impossible d'accoster la roche avec le canot. 20 H 27, "SEIMI" lance une touline avec un ballon. Ne pouvant attraper la touline, le "JEAN CHARCOT" va chercher le Zodiac de la vedette des Douanes. Emile Masson monte à bord avec un douanier et passe la touline au "JEAN CHARCOT". 21 H 29, la remorque est passée entre le "SEIMI" et le canot de sauvetage. 21 H 20 "GWALARN" quitte les lieux.

Jugeant le déséchouage du "SEIMI" périlleux (il risque de chavirer) le "JEAN CHARCOT" demande au Zodiac de Molène de venir sur les lieux. A 22 H 50 le Zodiac étant là, le "JEAN CHARCOT" tire le "SEIMI" qui manque de chavirer, puis se redresse. La vedette pleine d'eau est prise à couple du canot. La moto-pompe est mise en route, mais ne peut franchir le "SEIMI" qui a trop souffert durant 3 H 1/2 avec la houle et le ressac dans les roches. Le convoi fait route à 1 noeud. A 23 H 25 l'eau est sur le pont du "SEIMI" qui cogne dangereusement la coque du canot. La vedette est larguée et coule à 300 mètres du Petit-Cerf. Le "JEAN-CHARCOT" rentre à Molène avec les deux rescapés : MM. Gérard et Avril qui seront hébergés chez Emile Masson.

Equipage :

"JEAN CHARCOT" : patron : Emile Masson, sous-patron : Philippe Estienne, mécanicien : Louis Squiban, radio : Théo Le Bousse, canotiers : Jules Squiban, Robert le Bousse, Denis Tual.

Zodiac :

Jo Callac, Gaël Séité.

La station de sauvetage de Molène vend des maquettes du canot de sauvetage de St-Jean de Luz, le "PIERRE LOTI" au prix de 120 francs. S'adresser à Louis Lacaze ou Marie-France Squiban.

Le Président de la Station de Sauvetage de Molène,

LOUIS LACAZE.

Depuis la rédaction de cet article le "JEAN CHARCOT" est à nouveau intervenu pour le naufrage d'un cargo au large d'Quessant. Malheureusement, il n'a pu recueillir que deux corps sans vie. L'équipage a eu une journée éreintante dans une mer démontée.

ACTIVITES

Tout d'abord, rattraper une omission du dernier skréo. Dans les bateaux accompagnateurs de la course à la godille, il y avait le "PEINARD II" et son dévoué patron "Ti-Claude" que nous remercions bien sûr comme tous les autres.

PING-PONG:

Dans le dernier skréo nous avons également sauté l'article sur le ping-pong qui a été un des succès de la saison.

Après une première période d'affluence qui frôlait la pagaille - chose bien normale pour un jeu nouveau - une reprise en main avec une répartition d'horaire a permis une utilisation plus rationnelle de la salle.

Deux tournois ont eu lieu, un pour les jeunes, vainqueur : Manuel LEYER. Il aura fallu deux jours de compétition pour départager les 32 adultes. Vainqueur : le sympathique Claude LANNEZVAL. Coup de chapeau aussi aux féminines : Cathy, Elisabeth, Yvonne, Gwénaelle, Christine.

Tout ceci a pu avoir lieu grâce à l'obligeance du Directeur de l'Ecole St-Michel, que nous tenons à remercier au nom de tous les joueurs, petits et grands qui ont eu ainsi une saine distraction.

NOEL DES ECOLIERS :

Cette année, l'Amicale a participé à améliorer l'arbre de Noël des écoliers de Molène.

OPERATION SCANNER :

Au nom de tous, l'Amicale a répondu à l'appel paru dans la presse pour doter Brest de moyens de lutte contre le cancer.

FOOT-BALL :

Nous avons acheté des maillots de foot-ball qui, espérons-le, nous porteront chance dans nos matches à venir.

Nous avons l'intention de continuer à améliorer le terrain. Le moment venu, nous demanderons l'aide de tous, petits et grands, probablement à Pâques.

GOÛTER DES ANCIENS :

Comme les autres années, le goûter aura lieu au restaurant Kastell-an-Daol le dimanche 22 avril 1983.

PIQUE-NIQUE 1984 :

Fin mai ou début juin. Le lieu n'est pas encore choisi, il est possible que ce soit dans le Morbihan.

Pour mémoire, voici les sites déjà visités :

- 1979 : Huelgoat
- 1980 : Locronan, Ste Anne la Palud
- 1981 : Ploumanach, Tréguier
- 1982 : Bénodet
- 1983 : Guerlédan

BUFFET CAMPAGNARD :

Le buffet campagnard, suivi d'une soirée dansante, aura lieu le 10 mars au Foyer d'Estienne d'Orves.

Pour créer plus d'ambiance, nous invitons les convives à se déguiser.

Prix : 10 F par personne. Inscription auprès des responsables.

COMMENT SE REPARTISSENT NOS AMICALISTES

Au dernier recensement pour 1984 la répartition est la suivante:

- |                        |   |
|------------------------|---|
| - Molène               | : 25 %  |
| - Brest et environs    | : 50 %  |
| - Reste de la France   | : 22 %  |
| - Outremer et étranger | 3 % (Ecosse, Nelle Calédonie, Guyane, Ile de la Réunion, Allemagne et OUESSANT) |

ECHOS ET NOUVELLES

En hiver, les nouvelles se limitent au temps, ou du moins en sont tributaires.

Le mauvais temps a fait du dégât en mer, et sur la côte, ce qui reste de la digue a été malmené.

La baraque du Téven, qui était déjà en "distribille" n'a pas supporté la bourrasque, elle n'existe plus.

N'existent plus non plus les poteaux que l'Amicale avait entreposés sur l'herbe ; c'est d'autant plus navrant que ces poteaux étaient destinés à agrémenter une aire de jeux pour les enfants. Tant pis !

Par contre, bonne action à souligner : le travail effectué par une équipe de bénévoles qui a rénové le chemin de croix de l'Eglise.

Lors de la tempête de février, l'eau a à nouveau envahi la zone de Pen-An-Ero, mettant ainsi à l'épreuve les puits d'évacuation qui ont d'ailleurs bien fonctionné.

La digue subit toujours les assauts des tempêtes, ce qui bien sûr n'arrangera pas sa remise en état. Les études se poursuivent.

PARU DANS LA PRESSE

- Le Conseil Municipal de Molène a mis dans ses objectifs l'élimination des déchets, on ne peut que s'en féliciter. Un système de broyage serait à l'étude.

- Le S.M.D. s'installe au Conquet. Un complexe portuaire : quai, gare, terre-plein va être aménagé au Conquet sous deux ans, où la flottille bateaux passagers et marchandises sera basée.

Il y aura un changement complet dans les habitudes et, certainement beaucoup de problèmes à résoudre, pour les usagers entre autre la liaison terrestre Brest-Le Conquet et les tarifs (économie pour tout le monde.)

- La rubrique "Ouessant" nous apprend le calendrier des rotations de l'été 84 et la remise en place du 13/7 au 24/8 de la liaison directe Le Conquet-Ouessant.

Malgré le réalisme du temps d'escale prolongé à Molène dû à la non-réfection de la digue, il faut reconnaître que ce système pénalise à nouveau l'île qui ne vit déjà pas beaucoup.

Où alors, si on reproche à Molène cet état de fait, le Département ferait peut-être des économies en mettant un bateau uniquement pour Molène, basé à Molène et armé par des molénaï. Pourquoi pas ?

- Toujours dans la rubrique Ouessant, nous relevons une nouvelle procédure d'attribution de carte insulaire et demi-insulaire. En plus des conditions anciennes, entreraient dans la catégorie iliens les personnes ayant une maison sur l'île et leurs enfants, ainsi que les fonctionnaires installés. Seraient demi-iliens les natifs des îles ayant des parents y résidant.

Nota : l'article n'est pas des plus clair, le mieux est d'interroger les maires pour connaître les améliorations apportées.

- En novembre, les ouessantins ont été traités de braconniers et assassins des malheureux oiseaux qui transitent chez eux, de faiseurs de pâté de contrebande et trafiquants.

Prenant la défense de ses ouailles, le curé de choc de Ouessant a réagi aussitôt envers l'office de la chasse, et son président, et les molénaï ont apprécié sa façon directe de mettre les continentaux bottés à leur place. Après tout, c'est aussi le curé de Molène, et nous sommes tous avec lui.

-----  
ETAT-CIVIL

Dans notre skréo paru en novembre nous avons omis d'inscrire les décès suivants :

Jules MASSON 62 ans

Robert MAOUT 54 ans

Pierre CUILLANDRE

Nous nous excusons auprès des familles et leur transmettons nos sincères condoléances.

- VII -

Peut-être y a-t-il des naissances ou mariages qui ne sont pas parus dans le "skréo", soit que nous n'étions pas au courant, ou un oubli de notre part. Vous pouvez, dès que vous apprenez un de ces événements, en prévenir un des responsables.

Voici la suite de l'état-civil depuis novembre 1983 :

M A R I A G E S

Armellé MASSON et Lionel CHASTILLON

Claudine MASSON et Denis LEITWEIN

Sylvie MONOT et Thierry SEITE

Tous nos meilleurs vœux.

NAISSANCES

au foyer de :

Monsieur et Madame Bernard BLEUVAL  
(Marie Josée CREACH)

Cédric et Christophe

Monsieur et Madame François GUEGANTON  
(Marie-Madeleine KERMARREC)

Benoit

Monsieur et Madame Gérard PODEUR  
(Marie-Claire STEPHAN)

Christelle

Monsieur et Madame Jean-Paul MALGORN  
(Josiane TUAL)

Pierre-Yves

Monsieur et Madame POZNANSKY  
(Marie-Christine CUILLANDRE)

Amélie

Monsieur et Madame Pierre LAGUET  
(Françoise LE BOUSSE)

Marie

Monsieur et Madame Lucien PASSOT  
(Rose-Marie PERHIRIN)

Julien

Toutes nos félicitations et meilleurs vœux.

D E C E S

Madame Edouard DUBOSQ (née Françoise CUILLANDRE) 80 ans

Madame Olivier MASSON (née Anna LE LANN) 70 ans

Madame Antoine KERIEL (née Reine DELARUE) 90 ans

Madame Félix TUAL (née Julie GOUACHET) 73 ans

Madame Florentine DUBOSQ 80 ans

Erwann (fils de Rozenn Evain) 5 ans

Toutes nos sincères condoléances.

Série Histoire de Molène et de ses marins

---

Les rencontres en mer sont peu fréquentes, mais dès qu'on aborde une embarcation inconnue avec à son bord des étrangers, des "ennemis", il s'en suit tout une cascade d'imprévu qui va animer la vie sur notre île. Ainsi, là en ce début de juillet 1811, trois patrons pêcheurs de Molène, Alain Coquet, René Cariou, Paul Marchadour, vont rencontrer la chaloupe d'un brick américain armée par trois marins anglais en perdition du côté des Pierres Vertes.

Avec leur frégate "Séminaris" ils avaient capturé devant Bordeaux le brick américain l'"Alert". L'aspirant Purze et trois marins avaient embarqué à bord de l'américain afin de le conduire en Angleterre. Mais au cours du voyage ils ont été "garotté" par leur "prisonnier" et expédiés dans un canot à la grâce de Dieu. Heureusement, nos vaillants pêcheurs ont pu les secourir avant qu'il ne soit trop tard.

Voici leurs rapports, le premier celui des pêcheurs de Molène, l'autre de l'aspirant anglais racontant sa mésaventure.

A. LE BOUSSE  
Pilote de Brest

Copie du procès-verbal contenant la déclaration du rapport  
d'un aspirant anglais rencontré en mer dans la chaloupe  
d'un navire marchand par les bateaux de pêche de l'île  
de Molène

Aujourd'hui, seize juillet mille huit cent onze, nous, Félicité Labbé, sous-commissaire de Marine chargé du Bureau de l'Inscription Maritime au Conquet, assisté de Monsieur L. Lorin, receveur des Douanes, rapportons avoir procédé à la déclaration de trois marins anglais trouvés en mer dans une chaloupe par cinq bateaux de pêche de l'île de Molène, ayant fait comparaître un de ces marins, et lui interrogé sur son nom, prénom, âge, lieu de naissance et qualité.

Il nous a dit et déclaré qu'il se nomme "Purze", âgé de dix neuf ans, de Plymouth, et aspirant à bord de la Frégate anglaise "The Séminaris", capitaine "béni"...

Lui demandé les circonstances de la navigation, et par quel accident il se trouvait à bord d'une chaloupe d'un navire marchand.

A répondu que le six juillet, deux heures de l'après-midi, il a été rencontré par la frégate le brick américain "L'Alert" sortant de Bordeaux avec un chargement de vin... à destination de New-York, lequel brick a été capturé, et que le commandement lui en a été donné pour le conduire à Plymouth, et que dans la nuit du huit au neuf, étant à la distance de trois cents milles de terre dans le S-Ouest dudit Bordeaux, quatre marins anglais s'étant réunis aux américains laissés à bord, il fut garotté ainsi que les deux autres marins qui sont avec lui, que le neuf au matin ils ont été tous trois embarqués à bord du canot du brick avec vivres afin de se rendre soit à bord de quelque bâtiment de sa nation ou en Angleterre, et le brick fit route vers sa première destination, de plus qu'il a été rejoint hier par cinq bateaux de pêche de l'île de Molène qui l'on conduit à terre.

Lui demandé s'il avait des papiers de bord et ce qu'ils sont devenus. A répondu qu'il a remis à Monsieur le Maire de Molène trois lettres cachetées et son rôle d'équipage et son ordre pour conduire le brick il en est porteur, lesquelles pièces il nous a fait de suite la remise.

Cela sous le rapport et déclaration dudit aspirant qu'il a déclaré être sincère et n'ayant rien à augmenter ni diminuer a signé avec nous. Signé à la minute M. Purze, Lorin, Labbé.

Avons ensuite fait paraître un second individu auquel avons demandé son nom, prénom, âge et état de bord. A répondu qu'il se nomme Michel "...", âgé de vingt six ans, natif de Lancaster, matelot à bord de la Frégate anglaise "Séviramis".

Copie du rapport et déclaration du patron de bateaux de pêche de l'île de Molène relativement à trois marins anglais qu'ils ont trouvé en mer dans la chaloupe d'un navire marchand.

Aujourd'hui quinze juillet l'an mille huit cent onze,

Nous, Bien-Aimé Yves Marie Labbé, préposé à l'Inscription Maritime au quartier du Conquet, puisant pour Labbé Père sous-commissaire de Marine, et assisté de M. Lorin, Receveur des Douanes au Conquet, rapportons que les nommés Alain Coquet, René Cariou et Paul Marchadour, patrons de bateau à l'île de Molène, nous ont déclaré qu'étant à la pêche dans le Sud-Ouest de ladite île entre Ouessant et les Pierres Noires, ils ont eu connaissance d'une embarcation qui leur paraissait suspecte et faisant route au Nord-Ouest, que l'ayant joint environ à trois heures de l'après-midi, ils ont trouvé à bord trois anglais qui leur ont dit provenir d'un bâtiment américain sortant de Bordeaux, que de suite ils les ont considérés comme prisonniers et conduits à terre à l'île de Molène, que quant à la chaloupe elle leur a paru provenir d'un navire marchand et qu'il n'y avait à bord que les effets desdits prisonniers, trois avirons, deux barils à eau, un baril de galère, une voile et un bout dehors...

Telle est leurs déclarations qu'ils affirment sincères et véritables en présence de Monsieur le Maire qui signe pour eux, ayant déclaré ne le savoir faire, sous son seing à l'île de Molène... ont signé à la minute L. Lorin, Toussaint Maire et B. Labbé.

Pour copie,

Le sous-commissaire de Marine.

Echos de Noël LE BOUSSE  
Presbytère Ste Thérèse  
Font du Suve  
{3100 TOULON  
(94) 27.21.13

Chers amis,

"Par tradition, dit le maire de la ville, tout visiteur se rend au Mont Faron d'où il peut contempler la ville en contre-bas, et par de-là les toits, une rade que l'on tient à juste titre pour la plus belle d'Europe..."

Il m'est arrivé d'aller contempler cette ville, de la regarder dans tous les sens : des toits, des toits..., un ruban d'autoroute la pénètre et découpe la cité coïncée entre la mer et la montagne ; le développement la pousse et l'étale à l'est comme à l'ouest avalant les petits villages campagnards qui triplent, quadruplent... La ville paraîtrait sans fin s'il n'y avait sa rade, et la mer qui ouvre à l'infini et laisse place au rêve.

Alors se met à fonctionner l'imagination d'embarquer, de partir, d'être sur la passerelle d'un gros bateau gris ("de guerre") sophistiqué ou mieux d'être à la barre d'un plaisancier, de sentir les embruns mouiller le visage, d'envoyer de l'air dans la voile (comme on dit)... Ce rêve là s'arrête lorsqu'on remonte les pentes du Mourillon. La voiture vous arrache, l'oeil est happé par ce qui est devant, tandis que les planches à voile, les voiliers défilent du coin de l'oeil.

On se retrouve devant un complexe paroissial : petite église style provençal, dépendances, salles de café, bibliothèque pour tous (ce serait le premier chapitre d'un livre, par exemple "premiers obstacles d'un curé nouvel arrivé" - je passe) etc..., petite place garnie d'arbres et souvent encombrée de voitures. Ce qui serait en Bretagne "enclos paroissial" est ici prolongement de parking municipal. Autres lieux, autres moeurs. Il est vrai qu'ils ont là-bas la grisaille et nous avons le soleil, que dans l'ouest les escargots sortent par temps de pluie, et qu'ici tout le monde rentre chez soi... Bref aperçu, trop général. Vous devinez que 4 voix ne permettent pas la précision souhaitée, d'autant que le travail a happé le bonhomme dès son arrivée.

Je découvre un milieu paroissial sympathique, petit à petit des liens se créent et les activités deviennent familières. Comme partout un petit noyau est l'animateur et l'âme de la paroisse ; d'autres regardent d'un peu plus loin et craignent le grappin. Et il y a tant d'autres, eux aussi qui sont du troupeau. Vaste troupeau de 12.000, 15.000, je ne sais exactement, de milieux différents, dans des quartiers marqués eux aussi : villas de bord de mer ou HLM serrés entre l'autoroute et la voie de chemin de fer, terrains vagues ou jardins plantés de beaux conifères et autres arbres. Nous sommes 4 religieux plus un aumônier pour les jeunes, desservant trois lieux de culte sur une même paroisse. L'histoire veut que les lieux l'ont emporté sur la réalité et se sont constitués en groupes solides, séparés et quasi indépendants. La réalité tranche encore plus lorsqu'on essaie de travailler en secteur et que les deux voisins sont seuls pour 20.000, et 8.000/hiver, 30.000/été. Il est vrai, et j'aime le répéter pour essayer d'enfoncer le clou que parmi nous l'un est aumônier diocésain d'ACC et que moi-même je participe au service diocésain de pastorale sacramentelle, avec d'autres activités parisiennes, ce qui, en principe, devrait diminuer d'autant mon service paroissial. En fait, l'essai de travail en secteur n'a fait que multiplier par 3 cer-

taines activités. Ce n'est là qu'un premier aperçu des choses ; le temps dira ce qu'il en est si Dieu donne vie et soutient dans la tâche.

Je vais achever là pour n'avoir pas à tourner la page, et par une histoire de Père Noël puisque c'est encore le temps. Le 25 décembre je baptisais une petite fille ; la maman avait préparé le petit frère et avait dit sans y prêter attention : c'est le P. Noël qui va baptiser la petite soeur. Le P. Noël pour un enfant ! Je voyais bien que l'enfant me regardait bien drôlement et il a fallu du temps pour l'apprivoiser. A la fin de la célébration, après les au-revoir, il vient vers moi et me dit : "et maintenant tu pars derrière les nuages...". Et bien non, je reste avec vous, loin peut-être et si peu éloigné par le coeur. Si vous passez par là, cherchez une église blanche de style provençal, à l'est.

Noël.

---

### ELUCUBRATION

---

Ile, terre inaccessible, point de mire d'une cible azur.  
Bienheureux molénais ! rêve et passion,  
Désir du P.D.G. claqué qui a perdu ses pensées,  
Désir d'un farfelu qui ne pense même plus,  
Désir d'un enfant qui ne veut plus d'sa maman,  
Désir d'un vieux pépé qui veut mourir en paix,  
Désir d'un immigré qui est rejeté,  
Désir d'un Collaro qui aime la noix de coco.

Mais soif d'une adolescente qui a peur de la société,  
qui a peur des robots qui vivent dans des clapiers bétonnés,  
qui se déplacent tout en mangeant,  
qui lisent tout en écoutant,  
qui vivent tout en mourant !

Ils rêvent tous d'aller dans une île, la même île, pour refaire une société. Quelle société ? La même évidemment.

Mais quelqu'un viendra et les empêchera de toutes ses forces, de toute son âme.

Il restera des îles, bienheureux molénais, qui ne seront pas peuplées de clapiers bétonnés.

COURRIER DES LECTEURS

Le skréo étant ouvert à toutes les opinions, nous publions aujourd'hui un article de Patrice BIDAN qui a quelque chose à dire.

"Carthago delenda es" disait Caton

Il semble aujourd'hui que cette phrase soit devenue le "mot d'ordre" de quelques uns qui, sous prétexte justement de mettre de l'ordre, ont anéanti, tel Alaric qui brûla Rome, le seul petit éden que comptait la cité de Molène.

Gentillet, typiquement britannique, ce petit jardin discret avait su se faire le symbole de la fraternité entre les peuples de la mer. Blotti au flanc sud du chevet de la paroissiale, merveilleusement abrité par une haie d'arbres, d'arbustes et de massifs de fleurs, ce lieu des martyrs du "DRUMMOND CASTLE" a été profané et mutilé pour longtemps...

Mais, comme il est dit que la barbarie n'a pas de juste limite, peut-être qu'un jour à venir ce sépulcre disparaîtra à jamais de la terre de Molène, victime de la stupidité humaine.

Tel un édifice attaqué par l'érosion, perdant tour à tour tous ses ornements, ses sculptures et ses statues, Molène aura irrémédiablement perdu son horloge, oublié sa citerne, oublié aussi le calice de la Reine, et maintenant elle détourne ses yeux de nos Nobles Pairs : les sépultures qu'ils firent, en hommage posthume à ceux qui, arrachés au "Fromveur", eurent le tragique privilège de reposer pour l'éternité sur notre "rocher".

"La où ils ont fait un désert, eux ils disent qu'ils ont fait la Paix"...

Tacite (Citation)

Patrice BIDAN.

## LA MORT DE 3 CORSAIRES MOLENAIS

\*\*\*\*\*

Quand on évoque le mot de "corsaires", on a souvent l'impression qu'il s'agit de bandits de haut vol, écumant les mers. Pourtant, il n'en est rien ; il ne s'agissait pas de pirates travaillant pour leur propre compte, mais de marins embarqués sur des navires armés en course et munis d'une autorisation du Roi, la "lettre de marque", leur donnant la garantie d'être traités en prisonniers de guerre, en cas de prise par un navire ennemi, et non pas pendus sans autre forme de procès. Ces hommes, choisis parmi les plus alertes, les plus adroits et les plus courageux, avaient des grades attribués par l'Inscription Maritime de l'époque et des spécialités comme sur tous les navires, en dehors des combats où tous se battaient.

Les prises qu'ils effectuaient étaient déclarées bonnes ou mauvaises par un Tribunal des prises. Si la prise était jugée bonne, elle était vendue, une part allant à l'Etat, le reste à l'armateur et à l'équipage. Sinon, il n'y avait plus qu'à rendre la prise...

On peut considérer deux périodes de grands corsaires : la première, vers 1670-1700, avec les campagnes de Louis XIV contre la ligue d'Augsbourg (Autriche, Espagne, Suède, Allemagne puis Angleterre) faites par Dugay-Trouin, Forbin, Bart, et Pointis.

La seconde - où se placent nos trois Molénais - s'est située vers 1765-1820, avec les rivalités franco-anglaises en Amérique (Guerre d'Indépendance des Etats Unis, Canada), en Asie et en Océanie. Un grand corsaire alors : Surcouf, qui s'enrichit tant ainsi qu'il ne fit bientôt plus courir que les autres pour son propre compte.

Le métier ne devait pas être trop mauvais puisqu'il existait sur toutes les côtes et plusieurs parmi nous ont ainsi des ancêtres corsaires. Il y avait cependant les risques du métier, à savoir être pris à son tour et passer de nombreuses années sur les pontons anglais, ou faire un trou dans l'eau, c'est ce que nos ancêtres ont connu, comme l'atteste cet attendu de jugement, inclus dans l'Etat Civil de Molène pour porter témoignage, trois ans plus tard, au retour des prisonniers. Nous devons ce récit aux patientes recherches de Josiane Masson-Merrien, (que nous remercions vivement ici), aux Archives Départementales du Finistère :

Etat Civil de l'Ile Molène,  
enregistré le 17 Octobre 1814.

"De part Louis Roi,  
Par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre,  
à tous ce qui ces présentes verront, salut,  
faisons savoir que le Tribunal de première instance séant à Brest, département du Finistère, a rendu le jugement suivant ; ...  
à messieurs le président et juge du tribunal séant à Brest exposent  
Jeanne Cam, veuve de Jean Marie Keringant, aubergiste et cultivatrice,  
Marie ambroise Coquet, veuve de Fiacre Marie Cariou, cultivatrice,  
Geneviève Masson, veuve de Jean Rocher, couturière,  
toutes trois demeurant et domiciliée à Molène  
que le 4 juin mil huit cent onze à six heures du matin, les dits Jean Marie Keringant, Capitaine du Corsaire "le Molennais", Jean Rocher capitaine d'armes et Fiacre Marie Cariou maître d'équipage du même corsaire avec plusieurs autres marins s'embarquaient dans la péniche du dit corsaire alors stationnée à Molène et qu'ils virent sous voile et donnèrent la chasse à une goëlette qui venait d'être apparue dans l'Ouest  
qu'à dix heures ils atteignirent et prirent cette goëlette à dix lieues dans le Nord de l'île d'Ouessant, que tout l'équipage passa à bord de la prise à l'exception des dits Keringant, Rocher et Cariou qui restèrent sur la péniche ;

.../...

qu'ils tinrent sous voile à petite distance de leur prise jusqu'à midi moins un quart ; qu'à ce moment, la mer grosse et les vents de la partie Sud Grand Frais, un coup de mer submergea la péniche où Keringant, Rocher et Cariou perdirent la vie, sans qu'il fut possible pour les hommes de leur porter secours,

que dans le même temps la goëlette nommée "L'Acton" de Porthmouth était poursuivie par la goëlette anglaise "Le Sylla" qui atteignit l'Acton à quatre heures du soir, à deux lieues dans le Nord Ouest de l'isle de Batz d'où l'équipage français de la goëlette fut amené en Angleterre -

qu'attendu la capture et le sinistre, il a été impossible de constater les décès de J. Marie Keringant, Jean Rocher, Fiacre Marie Cariou, c'est pourquoi leurs veuves, tant pour régler leur communauté qu'à toute autre fin, que de droit, supplient le tribunal de les admettre à l'Audience du dix octobre mil huit cent quatorze, neuf heures du matin, à prouver tant par titre que par témoins qu'il a été impossible de constater les formes ordinaires les décès arrivés le quatorze juin mil huit cent onze à midi moins un quart à douze lieues environ dans le nord ouest de l'Aber-Wrach et les dites preuves administrées dire et déclarer que ces décès sont suffisamment prouvés.

Ordonne qu'en conséquence l'officier d'état civil de Molenne inscrive ce jugement sur les registres pour servir à ce que de raison c'est justice".

Il est à noter que ce Capitaine Jean-Marie Keriengant (selon l'orthographe qu'il adoptait dans ses belles signatures) semble être né vers 1770 à Hédé. Deux fois veuf, de Marie Catherine Rose Cuillandre et de Marie Renée Floch, c'est le 17<sup>o</sup> nivôse An XII, (9 janvier 1804) qu'il épousa Marie Jeanne Cam à Molène. Son jeune frère Pierre-Marie épousa aussi une Molénaise en 1801.

Jean-Marie K. eut quatre enfants : -du 1<sup>o</sup> mariage, Marie-Françoise qui épousera René-Marie Cariou ; -du 3<sup>o</sup> mariage, Marie-Claude, puis des jumeaux : Pierre-Marie (marin, mort à 32 ans, célib.) et une deuxième Marie-Françoise qui épousera Jean-Ambroise Cariou et deviendra la grand-mère de Séraphique, Jean-Désiré, Félix et Théophile Tual, nés entre 1865 et 1880. Si ce sont vos aïeux, vous descendez d'un vaillant corsaire, victime de son courage...

---

Des recherches ultérieures aux Archives du Port de Brest, faites par Albert Cloitre, ont permis de mieux connaître le "Molennais".

Inscrit au Quartier du Conquet, "Le Molennais" était un lougre, variante du chasse-marée breton, attaché aux escadres et à la garde du littoral ; c'était le type même du bateau corsaire du 1<sup>o</sup> Empire.

Il comportait 6 caronades, un armement qui venait d'être adopté par la marine française. Les caronades d'origine écossaise, étaient moins puissantes et justes que les canons, mais elles étaient plus légères et plus maniables car elles pivotaient autour d'un simple boulon.

Son équipage était de 22 hommes, commandés par Jean-Marie Keriengant puis par Travers ; son armateur se nommait Joseph Labbé.

Armé d'une croisière de 6 mois le 2 septembre 1810, il sortit avec ses lettres de marque le 3, pour opérer entre Molène et Ouessant.

Une péniche (embarcation légère, pontée, à voiles, servant pour les coups de mains), "L'Olympe", lui était amarinée. C'est sans doute elle qui coula ce 4 juin 1811.

Le "Molennais" faisait aussi équipe avec un autre navire corsaire "La Dorade", basé au Conquet, et sur lequel nous noterons la présence d'un charpentier, Paul-Marie Le Bousse (1787-1867), ancêtre de tous les Le Bousse molénaï par ses treize enfants dont trois fils (Paul-Marie, Bien-Aimé Marie et Marcelle Marie).

Le 14 février 1811, "le molennais" saisit un Brick anglais de 250 t, l'Orion, qui fut conduit à Molène. Le jugement de prise, le 15 mars 1811, fut favorable. La vente, le 20 mars 1813, et la liquidation totale, le 17 décembre 1814, rapportèrent 4 454,47 F à l'équipage et 265,27 F aux Invalides de la Marine.

Espérons que les Molénaï avaient pu profiter des biens périssables et que les veuves ne furent pas oubliées.

---

Lougre corsaire

(comme "Le Molennais")



(d'après Larousse en 6 vol.)

\*\*\*\*\*

La dernière course des  
3 Corsaires molénaïs -

\*\*\*\*\*

4 Juin 1811

\*\*\*\*\*

Péniche

(comme "L'Olympe")



0 20 40km

1 lieue marine = 5 556 m .

- A : 6h , Molène, brick anglais "Acton" à l'Ouest.
- B : 10h , prise de l'Acton par la péniche l'Olympe, à 10 lieues au Nord d'Ouessant.
- C : 11h 45mn , mer grosse, vent Sud "Grand Frais" (force 7 dans l'échelle de Beaufort, soit 55 km/h) : l'Olympe coule, l'Acton reçoit le soutien du "Sylla"!
- D : 16h , le Scylla reprend l'Acton , les marins molénaïs sont faits prisonniers et envoyés en Angleterre,

\*\*\*\*\*